

Rentrée scolaire 2019-2020

Secteur de l'accueil

Bonjour chers parents,

Nous espérons que la période estivale a été à la hauteur de vos attentes. Comme vous le savez, le mois d'août est toujours la période du retour en classe pour nos élèves. Ainsi, votre enfant devra se présenter à l'école **le 28 août à 9 h 15**, à l'entrée principale des élèves. Cette journée d'accueil marquera le début des cours réguliers, soit le jour 3.

Il devra **porter l'uniforme scolaire** et avoir en sa possession les documents suivants :

- Fiche de renseignements personnels dûment complétée ;
- Fiche de santé complétée recto verso avec la signature du parent ou tuteur ;
- Respect du code vestimentaire signé ;
- Refus d'être filmé ou photographié (si applicable) ;
- Pour les nouveaux élèves : dernier bulletin, certificat de naissance, papier d'immigration et preuve de résidence (facture Hydro ou autre).

Au même moment, votre enfant recevra son horaire, son agenda et ses manuels scolaires. De plus, un casier lui sera assigné et un cadenas lui sera prêté pour l'année.

Païement des frais scolaires

Vous trouverez ci-joint la facture détaillée des frais scolaires.

Lors de la cueillette des effets scolaires, votre enfant devra acquitter la somme totale de la facture en argent comptant ou par mandat postal ou bancaire. **AUCUN CHÈQUE PERSONNEL NE SERA ACCEPTÉ.**

Uniforme scolaire

Si vous n'avez pas encore commandé l'uniforme de votre enfant, vous pourrez vous procurer **CERTAINS** items puisque des représentants du fournisseur officiel, RaphaëlU, seront présents au gymnase de l'école. Vous pourrez donc y accéder par la porte extérieure du gymnase selon l'horaire suivant :

Lundi 26 et mardi 27 août de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Il est à noter que l'école offrira un t-shirt gratuit à tous les élèves de l'accueil, le jour de la rentrée. Or, dans l'éventualité où votre enfant n'aurait pas encore son uniforme, il devra se présenter à l'école avec **un pantalon, un bermuda ou une jupe noir uni** et nous lui fournirons un t-shirt ce qui lui permettra de bien s'intégrer.

Veillez prendre note que le port de l'uniforme scolaire sera obligatoire dès la première journée du calendrier régulier, soit le 28 août.

Correspondance

Il arrive fréquemment que les lettres envoyées aux parents via le sac à dos des enfants ne parviennent jamais à destination. Ainsi, lors de la rentrée, il est important de nous fournir *une adresse de courriel valide* afin que nous puissions vous faire parvenir les communications importantes durant l'année. Vous pouvez en tout temps vérifier votre adresse courriel auprès de la secrétaire de niveau.

Il est important de rappeler que la tenue vestimentaire de votre enfant devra être conforme au code vestimentaire en vigueur.

Bonne rentrée à tous !

La direction